

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
du CONSEIL D'ADMINISTRATION du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE D'AUREC
n° 2026.01.01
Séance du 20 Avril 2026

Nombre de membres : - en exercice : 15 Date de la convocation :
 - présents : 13 13 Avril 2026
 - excusées : 2

L'an deux mil vingt six le vingt avril à 18 h 45, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
 Marie-Josèphe CARROT, Jean-Marc GRENOUILLER, Françoise GUERRIERI, Marie-Claude LOPEZ,
 Patrice MALENDOWSKI, Jocelyne MONTET, Éric SCHMIDT, Yvette CHOL, Marie-Laure CIVET,
 Antoinette ESTEVE GONNET, Aurélie FOURNEL, Didier LHOSTE

Excusées : Angélique ROLHION, Virginie SOLILY

Objet de la délibération :

Approbation du compte financier unique (CFU) 2025
Budget CCAS n° 05801

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2025 du budget CCAS a été arrêté à la somme de 6 618.96 € en recettes et de 3 403.01 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en Investissement.

Le résultat de clôture du budget principal au 31 décembre 2025 se présente donc ainsi qu'il suit :

- o Un solde positif de 2 828.24 € en section de fonctionnement,
- o Un solde positif de 2 492.48 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2024,

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 5 320,72 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2024 et les reports de 2025 sur 2026.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de bien vouloir approuver le compte financier unique 2025 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7,52	6 500,00	6 507,52
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	6 618,96	6 618,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 500,00	6 112,29	8 612,29
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	3 403,01	3 403,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soles des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	3 215,95	3 215,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 492,48	-387,71	2 104,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 492,48	2 828,24	5 320,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 492,48	2 828,24	5 320,72

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2025 présente les principales masses suivantes :

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	2,94
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-12,36
Autres immobilisations incorporelles	0,00	Réserves	16,96
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	-0,39
Terrains	0,81	Résultat de l'exercice	3,22
Constructions	0,00	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	10,37
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	-4,24	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5,05	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	0,00
Créances	5,32	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	0,00
Trésorerie	0,00	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5,32	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	0,00
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	10,37	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	10,37

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire s'est retirée, elle ne prend pas part au vote, le Conseil d'administration, sous la Présidence de Didier LHOSTE, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

-Approuve le compte financier unique 2025 du budget du CCAS.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Le 21 avril 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 21 avril 2026

Didier LHOSTE

